

Remplacée par une version plus récente



UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

UIT-T

SECTEUR DE LA NORMALISATION
DES TÉLÉCOMMUNICATIONS
DE L'UIT

Q.2723.6

(05/98)

SÉRIE Q: COMMUTATION ET SIGNALISATION

RNIS à large bande – Protocoles d'application du
RNIS-LB pour la signalisation de réseau

**Extension du sous-système utilisateur du
RNIS-LB du système de signalisation n° 7:
fonctions de signalisation pour la prise en
charge de l'indication des capacités de transfert
à débit statistique 2 (SBR 2) et 3 (SBR 3)**

Recommandation UIT-T Q.2723.6

Remplacée par une version plus récente

(Antérieurement Recommandation du CCITT)

Remplacée par une version plus récente

RECOMMANDATIONS UIT-T DE LA SÉRIE Q

COMMUTATION ET SIGNALISATION

SIGNALISATION DANS LE SERVICE MANUEL INTERNATIONAL	Q.1–Q.3
EXPLOITATION INTERNATIONALE AUTOMATIQUE ET SEMI-AUTOMATIQUE	Q.4–Q.59
FONCTIONS ET FLUX D'INFORMATION DES SERVICES DU RNIS	Q.60–Q.99
SPÉCIFICATIONS DES SYSTÈMES DE SIGNALISATION N° 4 ET N° 5	Q.120–Q.249
SPÉCIFICATIONS DU SYSTÈME DE SIGNALISATION N° 6	Q.250–Q.309
SPÉCIFICATIONS DU SYSTÈME DE SIGNALISATION R1	Q.310–Q.399
COMMUTATEURS NUMÉRIQUES	Q.500–Q.599
INTERFONCTIONNEMENT DES SYSTÈMES DE SIGNALISATION	Q.600–Q.699
SPÉCIFICATIONS DU SYSTÈME DE SIGNALISATION N° 7	Q.700–Q.849
SYSTÈME DE SIGNALISATION D'ABONNÉ NUMÉRIQUE N° 1	Q.850–Q.999
RÉSEAUX MOBILES TERRESTRES PUBLICS	Q.1000–Q.1099
INTERFONCTIONNEMENT AVEC LES SYSTÈMES MOBILES À SATELLITES	Q.1100–Q.1199
RÉSEAU INTELLIGENT	Q.1200–Q.1999
RNIS À LARGE BANDE	Q.2000–Q.2999
Aspects généraux	Q.2000–Q.2099
Couche d'adaptation ATM de signalisation (SAAL)	Q.2100–Q.2199
Protocoles du réseau sémaphore	Q.2200–Q.2299
Aspects communs des protocoles d'application du RNIS-LB pour la signalisation d'accès, la signalisation de réseau et l'interfonctionnement	Q.2600–Q.2699
Protocoles d'application du RNIS-LB pour la signalisation de réseau	Q.2700–Q.2899
Protocoles d'application du RNIS-LB pour la signalisation d'accès	Q.2900–Q.2999

Pour plus de détails, voir la Liste des Recommandations de l'UIT-T.

Remplacée par une version plus récente

RECOMMANDATION UIT-T Q.2723.6

EXTENSION DU SOUS-SYSTÈME UTILISATEUR DU RNIS-LB DU SYSTÈME DE SIGNALISATION N° 7: FONCTIONS DE SIGNALISATION POUR LA PRISE EN CHARGE DE L'INDICATION DES CAPACITÉS DE TRANSFERT À DÉBIT STATISTIQUE 2 (SBR 2) ET 3 (SBR 3)

Résumé

La présente Recommandation fait partie de l'ensemble des Recommandations UIT-T de la série Q.2723 qui couvrent la prise en charge de paramètres de trafic additionnels par le sous-système utilisateur du RNIS à large bande (B-ISUP).

La présente Recommandation décrit la prise en charge par le sous-système B-ISUP des capacités de transfert ATM SBR 2 et SBR 3 définies dans la Recommandation I.371 [1] et l'Annexe A/Q.2961.6 [2]. Elle définit de nouveaux points de code et les procédures par rapport à ceux déjà spécifiés dans les Recommandations Q.2763, Q.2723.1 et Q.2723.2.

Source

La Recommandation UIT-T Q.2723.6, élaborée par la Commission d'études 11 (1997-2000) de l'UIT-T, a été approuvée le 15 mai 1998 selon la procédure définie dans la Résolution n° 1 de la CMNT.

Remplacée par une version plus récente

AVANT-PROPOS

L'UIT (Union internationale des télécommunications) est une institution spécialisée des Nations Unies dans le domaine des télécommunications. L'UIT-T (Secteur de la normalisation des télécommunications) est un organe permanent de l'UIT. Il est chargé de l'étude des questions techniques, d'exploitation et de tarification, et émet à ce sujet des Recommandations en vue de la normalisation des télécommunications à l'échelle mondiale.

La Conférence mondiale de normalisation des télécommunications (CMNT), qui se réunit tous les quatre ans, détermine les thèmes d'études à traiter par les Commissions d'études de l'UIT-T, lesquelles élaborent en retour des Recommandations sur ces thèmes.

L'approbation des Recommandations par les Membres de l'UIT-T s'effectue selon la procédure définie dans la Résolution n° 1 de la CMNT.

Dans certains secteurs des technologies de l'information qui correspondent à la sphère de compétence de l'UIT-T, les normes nécessaires se préparent en collaboration avec l'ISO et la CEI.

NOTE

Dans la présente Recommandation, l'expression "Administration" est utilisée pour désigner de façon abrégée aussi bien une administration de télécommunications qu'une exploitation reconnue.

DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

L'UIT attire l'attention sur la possibilité que l'application ou la mise en œuvre de la présente Recommandation puisse donner lieu à l'utilisation d'un droit de propriété intellectuelle. L'UIT ne prend pas position en ce qui concerne l'existence, la validité ou l'applicabilité des droits de propriété intellectuelle, qu'ils soient revendiqués par un Membre de l'UIT ou par une tierce partie étrangère à la procédure d'élaboration des Recommandations.

A la date d'approbation de la présente Recommandation, l'UIT n'avait pas été avisée de l'existence d'une propriété intellectuelle protégée par des brevets à acquérir pour mettre en œuvre la présente Recommandation. Toutefois, comme il ne s'agit peut-être pas de renseignements les plus récents, il est vivement recommandé aux responsables de la mise en œuvre de consulter la base de données des brevets du TSB.

© UIT 1998

Droits de reproduction réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'UIT.

Remplacée par une version plus récente

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
1	Domaine d'application..... 1
2	Références normatives..... 1
3	Abréviations 2
4	Messages et paramètres du sous-système utilisateur du RNIS-LB..... 2
4.1	Paramètres et sous-champs paramètres 2
5	Commande d'appel, fonctions du processus d'application..... 2
6	Éléments et primitives du service application 2
7	Interfonctionnement 2
7.1	Interfonctionnement avec les nœuds, ne prenant pas en charge les procédures décrites dans la présente Recommandation 2
7.2	Interfonctionnement avec le sous-système utilisateur du RNIS..... 2
7.3	Interfonctionnement avec le système de signalisation d'abonné numérique n° 2 2

Remplacée par une version plus récente

Recommandation Q.2723.6

EXTENSION DU SOUS-SYSTÈME UTILISATEUR DU RNIS-LB DU SYSTÈME DE SIGNALISATION N° 7: FONCTIONS DE SIGNALISATION POUR LA PRISE EN CHARGE DE L'INDICATION DES CAPACITÉS DE TRANSFERT À DÉBIT STATISTIQUE 2 (SBR 2) ET 3 (SBR 3)

(Genève, 1998)

1 Domaine d'application

La présente Recommandation spécifie les extensions du protocole du sous-système utilisateur du RNIS à large bande (B-ISUP) permettant la prise en charge de l'indication des capacités de transfert ATM de configurations à débit statistique 2 et 3 (SBR 2, SBR 3) telles que définies dans la Recommandation I.371 [1]. Elle définit les nouveaux points de code et procédures outre ceux déjà spécifiés dans les Recommandations Q.2763 [3], Q.2723.1 [6] et Q.2723.2 [7].

Elle définit:

- le codage des paramètres nécessaire;
- les paramètres de primitive nécessaires pour modéliser les nouvelles capacités, conformément au modèle de spécification pour le sous-système utilisateur du RNIS-LB (B-ISUP) défini dans la Recommandation Q.2764 [4];
- les améliorations aux procédures du processus d'application.

2 Références normatives

La présente Recommandation se réfère à certaines dispositions des Recommandations UIT-T et textes suivants qui de ce fait en sont partie intégrante. Les versions indiquées étaient en vigueur au moment de la publication de la présente Recommandation. Toute Recommandation ou tout texte étant sujet à révision, les utilisateurs de la présente Recommandation sont invités à se reporter, si possible, aux versions les plus récentes des références normatives suivantes. La liste des Recommandations de l'UIT-T en vigueur est régulièrement publiée.

- [1] Recommandation UIT-T I.371 (1996), *Gestion du trafic et des encombrements dans le RNIS-LB*.
- [2] Recommandation UIT-T Q.2961.6 (1998), *Système de signalisation d'abonné numérique n° 2 – Paramètres de trafic supplémentaires: procédures de signalisation additionnelles pour la prise en charge des capacités de transfert ATM SBR 2 et SBR 3*.
- [3] Recommandation UIT-T Q.2763 (1995), *Sous-système utilisateur du système de signalisation n° 7 du RNIS à large bande – Formats et codes*.
- [4] Recommandation UIT-T Q.2764 (1995), *Sous-système utilisateur du système de signalisation n° 7 du RNIS à large bande – Procédures d'appel de base*.
- [5] Recommandation UIT-T Q.2650 (1995), *Interfonctionnement du sous-système utilisateur du système de signalisation n° 7 du RNIS à large bande et du système de signalisation d'abonné numérique n° 2*.
- [6] Recommandation UIT-T Q.2723.1 (1996), *Sous-système utilisateur du RNIS-LB – Prise en charge des paramètres additionnels de trafic pour le débit de cellules soutenable et la qualité de service*.
- [7] Recommandation UIT-T Q.2723.2 (1997), *Extensions du sous-système utilisateur du RNIS-LB – Prise en charge de la capacité de transfert ATM dans le paramètre capacité support à large bande*.
- [8] Recommandation UIT-T Q.2961.2 (1997), *Système de signalisation d'abonné numérique n° 2 – Paramètres de trafic supplémentaires: prise en charge de la capacité de transfert ATM dans l'élément d'information de capacité support à large bande*.

Remplacée par une version plus récente

3 Abréviations

Les abréviations suivantes sont utilisées dans la présente Recommandation.

ATC	capacité de transfert ATM (<i>ATM transfer capability</i>)
ATM	mode de transfert asynchrone (<i>asynchronous transfer mode</i>)
SBR	débit statistique (<i>statistical bit rate</i>)
SBR 2	capacité de transfert ATM SBR de configuration 2 (<i>SBR configuration 2 ATM transfer capability</i>)
SBR 3	capacité de transfert ATM SBR de configuration 3 (<i>SBR configuration 3 ATM transfer capability</i>)

4 Messages et paramètres du sous-système utilisateur du RNIS-LB

4.1 Paramètres et sous-champs paramètres

Le paramètre ci-après est affecté dans le sous-système utilisateur du RNIS-LB.

4.1.1 Capacité de transfert à large bande

Les points de code additionnels pour les capacités de transfert ATM SBR 2 et SBR 3 sont spécifiés dans la Recommandation Q.2961.6 [2].

5 Commande d'appel, fonctions du processus d'application

Le paramètre capacité support à large bande étendu est utilisé pour acheminer la connexion, tel que défini dans la Recommandation Q.2764 [4], étendu par les procédures décrites dans les Recommandations Q.2723.1 [6] et Q.2723.2 [7].

6 Éléments et primitives du service application

Les éléments et les primitives du service application ne sont pas concernés par la présente Recommandation.

7 Interfonctionnement

7.1 Interfonctionnement avec les nœuds, ne prenant pas en charge les procédures décrites dans la présente Recommandation

Comme l'indication des capacités ATC SBR 2 et SBR 3 dans le paramètre capacité support à large bande concerne l'acheminement, il ne doit pas être acheminé vers un commutateur qui ne prend pas en charge le service, à moins d'une erreur d'acheminement. En pareil cas:

les nœuds ne prenant pas en charge cette capacité traiteront les valeurs de paramètre spécifiques SBR 2 et SBR 3 comme une information de signalisation non reconnue. Les indicateurs d'instruction du paramètre capacité support à large bande devront être tels que la connexion soit libérée.

NOTE – Afin de garantir une réaction correcte, les indicateurs d'instruction devraient être positionnés comme indiqué dans l'Appendice II/Q.2764 [4].

7.2 Interfonctionnement avec le sous-système utilisateur du RNIS

Les capacités ATC SBR 2 et SBR 3 ne sont pas applicables à l'émulation des services à 64 kbit/s. Au point d'interfonctionnement B-ISUP/ISUP, la connexion doit par conséquent être libérée avec l'indication de cause #63, "service ou option non disponible, non spécifié".

7.3 Interfonctionnement avec le système de signalisation d'abonné numérique n° 2

Il n'est pas nécessaire d'avoir des tableaux de correspondance, outre les correspondances déjà indiquées dans les Recommandations Q.2650 [5], Q.2723.1 [6] et Q.2723.2 [7].

Remplacée par une version plus récente

SÉRIES DES RECOMMANDATIONS UIT-T

Série A	Organisation du travail de l'UIT-T
Série B	Moyens d'expression: définitions, symboles, classification
Série C	Statistiques générales des télécommunications
Série D	Principes généraux de tarification
Série E	Exploitation générale du réseau, service téléphonique, exploitation des services et facteurs humains
Série F	Services de télécommunication non téléphoniques
Série G	Systèmes et supports de transmission, systèmes et réseaux numériques
Série H	Systèmes audiovisuels et multimédias
Série I	Réseau numérique à intégration de services
Série J	Transmission des signaux radiophoniques, télévisuels et autres signaux multimédias
Série K	Protection contre les perturbations
Série L	Construction, installation et protection des câbles et autres éléments des installations extérieures
Série M	RGT et maintenance des réseaux: systèmes de transmission, de télégraphie, de télécopie, circuits téléphoniques et circuits loués internationaux
Série N	Maintenance: circuits internationaux de transmission radiophonique et télévisuelle
Série O	Spécifications des appareils de mesure
Série P	Qualité de transmission téléphonique, installations téléphoniques et réseaux locaux
Série Q	Commutation et signalisation
Série R	Transmission télégraphique
Série S	Equipements terminaux de télégraphie
Série T	Terminaux des services télématiques
Série U	Commutation télégraphique
Série V	Communications de données sur le réseau téléphonique
Série X	Réseaux pour données et communication entre systèmes ouverts
Série Y	Infrastructure mondiale de l'information
Série Z	Langages de programmation